



SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024

DEPARTEMENT

Des Landes

Commune

De SEIGNOSSE

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 16 du mois de décembre, à 19 heures, le conseil municipal, dûment convoqué le mardi 10 décembre 2024, s'est réuni, à la salle de l'étage du Pôle Sportif et Culturel Maurice Ravaille, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre PECASTAINGS.

Nombre de Conseillers

En exercice : 27

Présents : 24

Absent : 0

Procurations : 3

Votants : 27

Mesdames, Martine BACON-CABY, Valérie CASTAING-TONNEAU, Stéphanie CASTANDET, Elise COUGOUREUX, Isabelle ETCHEVERRY, Brigitte GLIZE, Léa HERR, Quitterie HILDEBERT, Maud RIBERA, Marie-Astrid ALLAIRE, Sylvie CAILLAUX, Carine QUINOT.

Messieurs, Gérard BERNARD, Thomas CHARDIN, Frédéric DARRATS, Alexandre d'INCAU, André de POUMAYRAC de MASREDON, Franck LAMBERT, Eric LECERF, Pierre VAN DEN BOOGAERDE, Lionel CAMBLANNE, Christophe RAILLARD, Jacques VERDIER.

Date d'affichage :

10 décembre 2024

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Pouvoirs :

Madame Sophie DIEDERICHS a donné procuration à Madame Maud RIBERA

Monsieur Marc JOLLY a donné procuration à Monsieur Gérard BERNARD

Monsieur Jérôme BIREPINTE a donné procuration à Monsieur Pierre PECASTAINGS

Secrétaire de séance : Frédéric DARRATS

Objet : Approbation du changement de l'actionnariat de la société Golden Team, délégataire du service public pour la gestion du camping Naturéo

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande public, notamment l'article L3135-1.

Vu l'article 1.5 de la convention de délégation de service public pour le camping Océliances (devenu Naturéo), signée le 30 octobre 2003.

Vu la délibération du conseil municipal du 3 décembre 2013 actant une répartition de parts dans la société Golden Team, à hauteur de 51% au profit du Groupe PL et 49% pour le Groupe Lasasosa.

Vu le courrier de la SAS Golden Team en date du 18 novembre 2024, portant sur une demande d'agrément de la commune pour une cession d'actions du Groupe Lasasosa au profit du Groupe PL.

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur ce changement sachant que la nouvelle répartition des parts au sein de la société Golden Team serait la suivante :

- 100 % soit 9 400 voix au Groupe PL

Considération que cette modification du contrat de concession est inscrite dans les documents contractuels initiaux et qu'elle n'est pas substantielle

COLLECTIVITE : Commune de SEIGNOSSE / Délibération 04 – CM du 16 décembre 2024 / P2
sur 2

Envoyé en préfecture le 18/12/2024

Reçu en préfecture le 18/12/2024

Publié le

ID : 040-214002966-20241216-DEL04_20241216-DE



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DONNE son agrément à ce que le Groupe PL soit actionnaire unique de la société Golden Team.
- AUTORISE M le Maire à signer avec la société Golden Team, l'avenant n°5 à la convention de délégation de service public pour la gestion du camping, ainsi que toute pièce afférente.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire :

- peut certifier, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera publié sur le site internet de la commune
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission par le représentant de l'Etat dans le département.

Le/la secrétaire de séance

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pierre PECASTAINGS

Transmise au contrôle de légalité le : 18/12/2024

Publiée le : 19/12/2024